



Point no 11 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 1'850'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection et l'installation d'aménagements routiers du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis plusieurs années déjà, une faiblesse importante du réseau électrique dans le secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole » a été constatée par notre gestionnaire de réseau, l'entreprise Eli10. Ce même gestionnaire avait signalé également le sous-dimensionnement et le mauvais état général des conduites d'eau potable du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard ». Enfin, les services communaux, ainsi que plusieurs signalements répétés de citoyens avaient mis en lumière des problèmes de circulation et des dangers importants pour les piétons dans le secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye ».

Ainsi, le Conseil communal a mandaté deux bureaux d'ingénieurs distincts pour solutionner, l'un les problèmes récurrents liés aux services industriels et l'autre spécialisé dans le domaine de la sécurité routière, afin d'évaluer la potentialité d'aménagements de surface.

Dans le même temps, une demande de permis de construire pour un lotissement de 16 appartements au chemin des Racherelles a été soumise à la Commune de Milvignes. Il est évident qu'une construction supplémentaire de cette envergure, mais sous la forme d'un « éco-quartier », aura une incidence sur la capacité des infrastructures en sous-sols dans ce secteur.

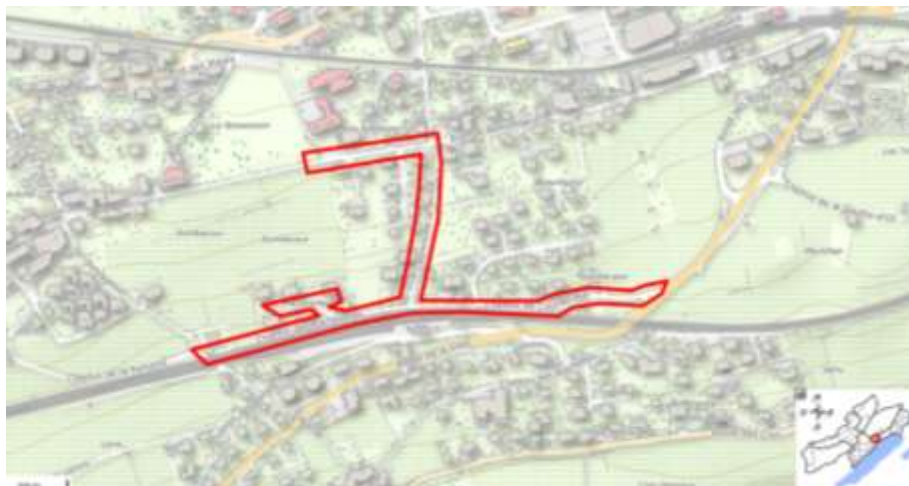


Figure 1 Situation et périmètre du projet

1.1. Services industriels

Le résultat de l'étude liée aux services industriels démontre que les puissances électriques ne pourront pas suffire à alimenter les nouvelles constructions prévues dans cette zone et la conduite d'eau potable se trouve être implantée précisément dans l'emprise du projet immobilier susmentionné. Par ailleurs, cette même conduite se trouve être encore en fonte grise, matériau proscrit dans ce type d'infrastructure et sera, de fait, appelé à être remplacée dans un avenir proche.

Vu l'ampleur des travaux projetés, ne serait-ce que pour ces deux services, le Conseil communal a choisi de faire une étude approfondie pour l'entier des services présents dans la zone touchée par les travaux. Cette étude a porté sur l'éclairage public, l'évacuation des eaux, les autres réseaux, ainsi que la superstructure.

En matière d'éclairage public, le système en place est insuffisant pour assurer un éclairage convenable. Par ailleurs, des plaintes de riverains ont été déjà enregistrées dans ce dossier, il convient donc d'en tenir compte dans le cadre de l'assainissement des infrastructures.

Après analyse, il est apparu, au vu de l'importance du nombre de bâtiments touchés, qu'il pourrait être judicieux d'installer, dans ce secteur, un système d'évacuation des eaux en séparatif. En effet, actuellement, le système est une évacuation mixte. Hors, lors de l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (ci-après « PGEE) d'Auvernier, le secteur concerné était prévu pour un passage en séparatif des habitations privées à moyen terme, à savoir dans les 4 à 12 ans après l'établissement du PGEE, qui est intervenu en 2000, avec une mise à jour en 2007.

En outre, au moment de l'établissement du PGEE, ce secteur avait déjà été qualifié de « problématique », notamment à cause du dimensionnement des tubes. En cas de fortes pluies, des risques de soulèvement de couvercle de chambre ou d'inondation étaient très probables.

Ainsi qu'il convient dans des travaux de cette ampleur, les autres services ont été contactés en vue d'une éventuelle coordination des travaux. Les services contactés sont respectivement Viteos, pour le service de gaz, Video2000, pour le télé-réseau, et Swisscom.

L'analyse du revêtement de la chaussée a révélé qu'au vu de l'emprise très importante des travaux d'assainissement, il convient de prévoir une réfection complète, y compris le caisson et la couche de roulement sur l'entier de la largeur.

1.2. Aménagements de surface

L'étude en vue d'aménagements routiers a mis en évidence 15 déficits de sécurité, dont notamment 8 points liés à la problématique des piétons et 4 à la modération du trafic. Une proposition d'aménagement global a été faite pour répondre à l'ensemble des déficits relevés.

Dans le cadre de cette étude, les poses d'Inforadar (relevé de vitesse analysé par le TCS) et de radars mobiles ont révélé que tant dans le sens entrant que sortant, la zone 30 km/h est peu respectée, avec des valeurs moyennes respectives de 36 et 38 km/h.

Les problèmes principaux relevés dans cette étude portent notamment sur l'absence de trottoir le long des chemins de Courberaye et des Racherelles.

L'objectif des aménagements proposés est donc une sécurisation accrue pour les piétons, tout en contraignant les automobilistes à un meilleur respect des limitations de vitesse.

2. Travaux et aménagements

Ce projet d'envergure englobe l'entier des services communaux, ainsi que des aménagements de surface proposant ainsi une vision complète et réfléchie des opportunités et développements de ce secteur pour l'avenir.

Pour la Commune de Milvignes, ce projet implique donc :

- Réfection complète de l'éclairage public ;
- Remplacement du réseau électrique ;
- Remplacement de la conduite d'eau potable ;
- Evacuation des eaux : réfection ponctuelle du collecteur d'eaux usées et pose d'un collecteur pour les eaux claires (mise en séparatif du secteur selon le « PGEE ») ;
- Réfection complète de la chaussée et installation d'aménagements de circulation.

A noter toutefois que seuls l'avenue de Beauregard, le chemin de la Nicole et le chemin des Racherelles sont concernés par les travaux sur les infrastructures entraînant la réfection complète de la chaussée. Le chemin de Courberaye, quant à lui, ne fera l'objet que d'aménagements de surface.



Figure 2 Plan général des travaux

2.1. Infrastructures

2.1.1. Eclairage public

La réfection complète de l'éclairage public est envisagée par Eli10 sur le tronçon couvrant le chemin de la Nicole et le chemin des Racherelles. Il est proposé de remplacer les 10 candélabres actuels, à savoir 5 aux Racherelles et 5 à la Nicole, par 16 mâts surmontés de luminaires adaptés au site et s'intégrant aux luminaires déjà en place dans la zone environnante, pour renforcer l'éclairage public. Les 10 luminaires actuellement en fonction seront récupérés et réinstallés, il conviendra donc d'en acquérir 6 pour compléter l'installation. Il s'agit de luminaires Elektron de type Mini-Luma

Un tube PE DN 60 sera installé sur une longueur totale de 490 m, sur le tronçon « Racherelles – Nicole », ce qui représente une longueur respective de 270 m sur le chemin des Racherelles et de 220 m sur le chemin de la Nicole. Il est également prévu le tirage d'un nouveau câble dans le tube PE pour l'alimentation et le raccordement.

2.1.2. Réseau électrique

Pour le réseau électrique, il conviendrait de poser 5 tubes PE DN 100 mm sur les tronçons du chemin des Racherelles et du chemin de la Nicole, ainsi que d'installer 4 nouvelles armoires électriques combinées avec le télé-réseau et de construire 2 chambres enterrées avec regards visitables sur le même tracé. Les immeubles seront ainsi tous raccordés directement dans la mesure du possible depuis les nouvelles armoires électriques, ce qui en cas de panne leur permettrait d'être isolés. La longueur totale représente 490 m, soit respectivement 270 m aux Racherelles et 220 m à la Nicole.

Il conviendra également de poser 3 tubes PE DN 100 mm de liaison dans un canal de protection le long de la passerelle CFF, avec une fouille jusqu'à la station électrique de la Gare. Cela permettra de créer un bouclage électrique avec le secteur inférieur. Cette installation nécessitera d'être effectuée durant la nuit et avec l'approbation des CFF. Les contacts nécessaires en ce sens ont été pris.

2.1.3. Eau potable

Pour le réseau d'eau potable, il conviendrait d'installer une conduite en fonte DN 200 mm sur les tronçons du chemin des Racherelles, pour 270 m, du chemin de la Nicole, pour 220 m, et de l'avenue de Beauregard, pour 140 m, soit un total de 630 m. Le choix du matériau s'explique pour des raisons d'unité du réseau, en effet, l'avenue de Beauregard est équipée de conduites en fonte. Il faudrait également remplacer une borne hydrante vieillissante par une nouvelle borne hydrante de type Hinni 6006 sur le chemin de la Nicole. Concernant les introductions privées, elles seraient reprises, sur le domaine public, avec des tubes PE DN 50 mm.

Cette proposition, passant par l'avenue de Beauregard, a le mérite de permettre de désaffecter la conduite d'eau potable actuelle, qui permet de relier le réservoir d'eau des Virettes, situé sur le territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche, au réservoir d'eau des Racherelles. Conduite actuelle qui, ainsi que mentionné ci-dessus, est en fonte grise. En outre, elle traverse actuellement une dizaine de biens-fonds privés, cette variante permettra à l'avenir d'avoir tous les services communaux sur le domaine communal, qu'est le chemin de la Nicole, sans devoir intervenir sur des fonds privés pour l'entretien et les réparations du réseau.

Enfin, l'entier du tronçon sera équipé de vannes pour permettre de couper le réseau d'eau potable sans priver l'entier du quartier d'eau, comme c'est le cas actuellement. Il sera donc possible d'isoler séparément le chemin des Racherelles, le chemin de la Nicole, le chemin de Courberaye et l'avenue de Beauregard.

2.1.4. Evacuation des eaux

Le projet tel que présenté ci-dessous permettra de décharger le collecteur d'eau mixte actuellement en place, qui présente une charge importante. Cette réalisation permettra également de contraindre les habitations de cette zone, à savoir, le chemin de la Nicole et le chemin des Racherelles à passer en séparatif permettant également de décharger le collecteur d'eaux.

2.1.4.1. Eaux usées

Pour rendre effectif le système séparatif des eaux, il convient de récupérer l'actuelle canalisation des eaux usées, qui est en bon état et suit le chemin de la Nicole et le chemin des Racherelles. Toutefois, certains remplacements ponctuels de l'actuel tuyau ciment DN 400 mm sont à prévoir sur le tracé de Chemin des Racherelles. Les eaux usées seront collectées en direction de la passerelle CFF pour traverser la voie de chemin de fer et rejoindre le collecteur d'eaux usées du chemin des Vannels suivant la structure déjà existante.

De même, il faudra remplacer les regards des chambres de visite existantes.

2.1.4.2. Eaux claires

Pour la récupération des eaux pluviales, il est prévu la pose d'un collecteur en PVC de diamètre variant de DN 250 mm à 315 mm, sur une longueur totale de 490 m, se répartissant comme suit : un collecteur PVC DN 250 mm sur 220 m au chemin de la Nicole et un collecteur PVC DN 315 mm sur 270 m au chemin des Racherelles. Il est également projeté la pose de 10 dépotoirs raccordés au collecteur principal par un collecteur PVC DN 160, répartis sur le tracé, ainsi que l'installation de 7 nouvelles chambres de visite pour permettre l'entretien.

Enfin, le raccordement des eaux claires issues du chemin des Racherelles s'effectuera sur le collecteur de la Roche, actuellement mixte, à l'extrémité ouest du chemin piétonnier. Tandis que les eaux claires issues du chemin de la Nicole seront raccordées sur le collecteur des eaux claires du chemin de Courberaye.

Les eaux de surface des places privées et toitures des immeubles bordiers seront si possible raccordées à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur. Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Toutefois, des subventions à hauteur de 20% du montant de raccordement au réseau d'évacuation des eaux, mais au maximum de CHF 2'000.- par immeuble, pourront être accordées, selon les articles 20 et 21 du règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux de la Commune de Milvignes du 22 septembre 2015. Avant les travaux, une séance d'information devra avoir lieu pour aviser les propriétaires concernés de la procédure.

Cette mesure permettra d'alléger le réseau unitaire actuel, qui avait été qualifié d'écoulement en charge avec risque d'inondation. Ainsi, le réseau séparatif diminuera la charge des eaux claires et usées circulant dans l'actuelle canalisation en béton.

2.1.5. Autres services

Les autres services ont été informés de ce projet et consultés pour connaître s'ils envisagent le remplacement de leurs propres infrastructures. A ce jour, seule l'entreprise VITEOS SA a annoncé sa volonté de participer aux travaux en vue de la pose d'un tube réseau dans le chemin des Racherelles, ainsi que dans la moitié du chemin de la Nicole.

Les autres services, à savoir Swisscom et Video2000 ont été contactés sans nous fournir de réponse à l'heure actuelle.

2.1.6. Divers

Les travaux de relevés des nouvelles conduites seront effectués par un bureau de géomètres. Les prestations nécessaires (estimation) pour cet objet sont incluses dans le devis estimatif.

Les travaux devraient durer 6 à 7 mois, mais seront coordonnés avec la construction de l'éco-quartier des Racherelles, suite à la délivrance de permis de construire. Durant ce temps, la circulation le long du chemin des Racherelles, ainsi que du chemin de la Nicole sera interrompue. Les travaux sur l'avenue de Beauregard n'impacteront que partiellement le trafic, avec de légères perturbations.

2.2. Superstructure

Le gabarit de la chaussée actuelle sera maintenu. En revanche, la fondation de chaussée sera entièrement reconstruite par la mise en place d'une couche de grave 0-45 d'une épaisseur moyenne de 30 cm sous la chaussée. Les couches d'enrobé dense prévues sont les suivantes :

- ACT 16N, épaisseur 60 mm comme couche de base ;
- AC 11N, épaisseur 40 mm comme couche de roulement.

2.3. Aménagements piétonniers

Le bureau d'ingénieurs a formulé plusieurs propositions pour améliorer la sécurité, notamment des piétons, sur le tracé du chemin des Racherelles et du chemin de Courberaye, jusqu'à et y compris le carrefour de la route de la Gare (ci-après alternativement « RC 174 » ou « route cantonale »).

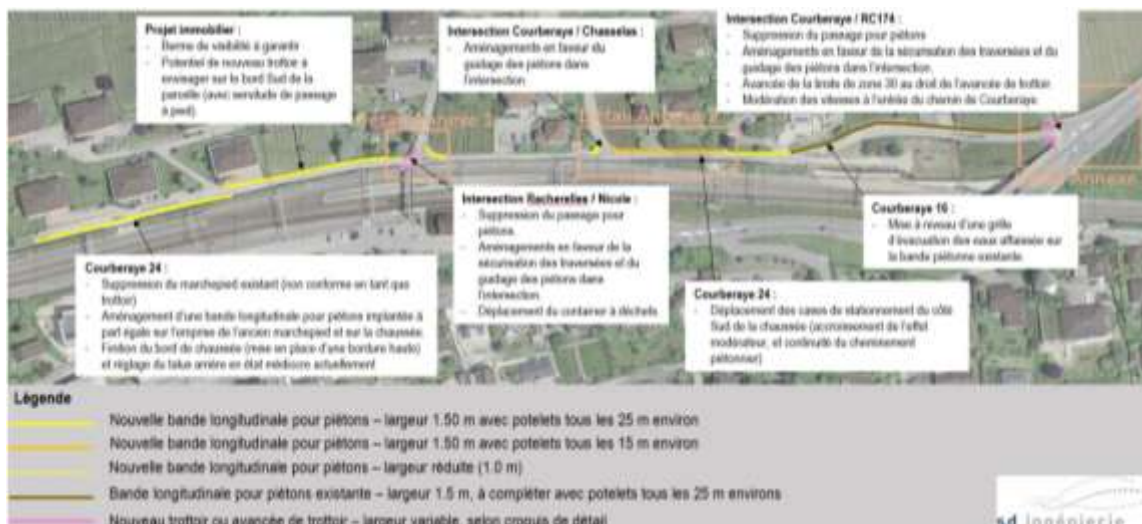


Figure 3 Proposition des mesures de sécurisation

Dans ce projet, c'est tout un catalogue de mesures qui est proposé, en passant notamment par la pose de potelets, l'installation de bandes longitudinales pour piétons, ou encore la création d'un trottoir.

Concernant les potelets de protection proposés dans ces aménagements, il est recommandé d'opter pour des éléments démontables, permettant ainsi un déneigement facilité sur l'entier du tracé, ainsi que, dans des cas exceptionnels, la circulation facilitée d'engins lourds et imposants.

Les différentes mesures proposées sont détaillées ci-dessous tronçon par tronçon.

2.3.1. Chemin des Racherelles

Il est proposé de supprimer le marchepied existant qui ne répond plus aux normes (largeur de trottoir trop faible, pas d'abaïssement aux extrémités), par le marquage d'une bande piétonne sur le côté nord du chemin des Racherelles, avec la mise en place de potelets de protection, type POLE CONE, au niveau des débouchés privés.

2.3.2. Carrefour chemin de la Nicole – chemin des Racherelles

Il est proposé de créer un rétrécissement sur le côté ouest du carrefour, de supprimer le passage pour piétons en aménageant une avancée de trottoir sur les côtés nord et sud. Ce rétrécissement permettra de créer des zones d'attentes sécurisées pour les usagers, ainsi que de faire ralentir les automobilistes en approche.

Afin d'améliorer la visibilité, il est prévu de déplacer le conteneur enterré actuellement à l'est du carrefour, pour l'implanter à l'ouest, dans le prolongement de l'avancée du trottoir nord. De même, pour favoriser la circulation sécurisée des personnes à mobilité réduite, il est envisagé de mettre en place des bordures abaïssées, ainsi que des potelets de protection dans ces zones. Les éventuels conflits avec les infrastructures souterraines pourront être éliminés dans le cadre des travaux d'assainissement décrits ci-dessus.

En lieu et place de l'actuel conteneur enterré, il est recommandé de marquer une zone hachurée dans le coin nord-est, accompagné de la mise en place de potelets de sécurité pour éviter l'empiètement des véhicules dans cette zone.

Toutes ces mesures ne sont envisageables qu'avec le réaménagement complet du carrefour.

2.3.3. Chemin de Courberaye

Le prolongement de la bande piétonne actuelle jusqu'au carrefour avec le chemin du Chasselas, ainsi que la mise en place de potelets de protection avec un espacement d'environ 15 m permettront le croisement des véhicules à allure réduite, mais pas la circulation. Cela impliquera la suppression des quatre places de stationnement sur le côté nord du chemin de Courberaye.

En compensation, trois places de stationnement du côté sud aux dimensions conformes selon la norme SN 640 291a seront créées.

2.3.4. Carrefour, chemin de Courberaye – RC 174

Il s'agit de créer une véritable porte d'entrée agissant comme élément modérateur. Afin de limiter la vitesse d'entrée dans la zone 30 km/h, il est recommandé de marquer une surface interdite, ainsi que de procéder à la pose d'une demie tête d'îlot au niveau de la partie nord-ouest de l'intersection.

La création d'une avancée de trottoir sur le côté nord pour créer une bande d'attente sécurisée pour les utilisateurs, équipée de part et d'autre d'abaissement de trottoir pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi que pour conserver l'accès viticole a été imaginée. La bande piétonne actuelle fera l'objet d'un traçage pour assurer sa bonne visibilité et des potelets de protection pour éviter l'empiètement automobile seront installés.

Sur le côté sud-ouest du carrefour, il sera procédé à la création d'une avancée de trottoir avec une bordure haute. Sur le côté de liaison avec le chemin de Courberaye, il sera procédé à la pose d'abaissement de trottoir pour un accès garanti aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, le passage pour piéton situé à l'embouchure du carrefour sera supprimé et déplacé d'environ 5 m vers l'ouest.

A noter que la réfection prévue par l'Etat de Neuchâtel de la Route cantonale 174 pourrait engendrer quelques modifications dans l'aménagement du carrefour chemin de Courberaye – RC 174. En effet lors des discussions préliminaires avec les services étatiques, il est apparu que cette zone a également été détectée comme problématique et devrait faire l'objet d'aménagement. La Commune de Milvignes est intégrée aux réflexions du Service des ponts et chaussées (« SPCH ») et lui a déjà présenté les mesures d'aménagement proposées par un bureau d'ingénieurs, sur la RC 174. Le Conseil communal reviendra prochainement avec ce dossier devant votre Autorité.

2.4. Calendrier de réalisation

L'importance de la zone géographique touchée par les travaux susmentionnés, ainsi que l'incidence d'autres chantiers, c'est le cas de l'éco-quartier des Racherelles et les travaux d'assainissement de la RC 174, obligeront le Conseil communal à travailler par portion.

Dans cet esprit, il devrait être procédé cet automne encore à la coupure de la conduite d'eau potable actuelle, qui passe sur fonds privés et rejoint le réservoir des Racherelles. Une solution transitoire sera mise en place avant d'effectuer les travaux nécessaires à la pose de la conduite définitive. Cette procédure permettra de libérer la parcelle concernée par l'éco-quartier et d'éviter ainsi de retarder sa construction.

De même, les aménagements du carrefour Courberaye – RC 174 seront effectués dans le cadre des travaux prévus et selon le calendrier prévu pour la route cantonale. Ceci afin de permettre d'éviter un surcroît de perturbations pour la circulation sur cet axe.

Enfin, les bureaux d'ingénieurs recommandent l'installation d'une partie des aménagements de sécurisation pour la circulation des piétons avant le début des travaux pour la construction de l'éco-quartier des Racherelles, cela permettra d'augmenter le sentiment de sécurité des piétons sur ce tracé exposé, alors même que des engins lourds risquent de l'emprunter. Les aménagements prévus permettent effectivement le passage des poids lourds.

Ainsi l'essentiel des travaux s'effectuera sur l'année 2018, ainsi que le prévoit le plan des investissements, toutefois, une petite partie sera déjà effectuée en 2017, mais sans impacter le frein à l'endettement, puisqu'il s'agira d'aspects liés au réseau d'eau potable qui se trouve être autofinancé.

3. Investissement

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour l'assainissement, la réfection et l'aménagement du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye » (infrastructures, superstructure et aménagement) se décompose comme suit :

Récapitulatif

A. Eclairage public (yc part Eli10 CHF HT 55'000.—)	CHF	112'060.—
B. Electricité BT (yc Eli10 CHF HT 200'000.—)	CHF	468'670.—
C. Eau potable (yc Eli10 CHF HT 250'000.—)	CHF	406'810.—
D. Eaux claires	CHF	204'500.—
E. Eaux usées	CHF	30'255.—
F. Chaussée	CHF	143'455.—
G. Prestations géomètre + RF + constats	CHF	20'000.—
H. Aménagements de sécurisation	CHF	80'000.—
H. Divers et imprévus	CHF	99'500.—
I. Honoraires ingénieurs	CHF	117'400.—
Sous-total HT	CHF	1'682'650.—
TVA 8%	CHF	134'612.—
TOTAL TTC arrondi	CHF	1'850'000.—

Ordinairement, les travaux de construction du collecteur des eaux claires peuvent bénéficier d'un subventionnement cantonal à hauteur de 20% (mesure non-finale). Toutefois, dans ce cas précis, les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires ne pourront pas faire l'objet d'une subvention cantonale automatique, car ils ne sont pas prévus dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux d'Auvernier. Néanmoins, une demande a été adressée au Service de l'énergie et de l'environnement, elle permettrait de toucher un montant approximatif de CHF 54'440.-.

Mentionnons encore que les coûts du revêtement de la chaussée et des fouilles seront partagés avec les autres entreprises engagées.

En outre, puisqu'il s'agit, pour partie, d'investissements touchant au domaine de l'électricité et que la réserve électrique a été fortement augmentée en fin d'année 2016, le Conseil communal préconise l'attribution du montant de CHF 200'000.- par un prélèvement à la réserve électricité qui se monte à ce jour à CHF 427'178.97.

Il s'agit encore de mentionner que le projet, tel que présenté, figure au plan des investissements pour les années 2017 et 2018, à l'exception de la mise en séparatif. Toutefois, les nouvelles constructions de ce quartier, ainsi que la forte sollicitation du réseau d'eaux usées dans cette zone et l'ampleur des travaux à réaliser ont encouragé le Conseil communal à présenter ce projet pragmatique et tourné vers l'avenir.

En effet, votre Autorité aura sans doute constaté que le plan des investissements 2018 – 2019 prévoit l'assainissement de la Roche, du chemin des Vanels, puis du chemin des Rochettes, il convient donc de prévoir un réseau d'eaux usées en conséquence, avec la mise en séparatif progressive du haut du village d'Auvernier.

Ces travaux seront amortis aux taux indiqués dans l'arrêté, en application des taux d'amortissement définis dans le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

4. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes causales, ce crédit d'engagement n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et à voter l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 13 août 2017

Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 1'850'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection et l'installation d'aménagements routiers du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye »

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 septembre 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 13 août 2017,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 1'850'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection et l'installation d'aménagements routiers du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye ».

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs. Il sera prélevé à la réserve eau potable un montant de CHF 300'000.-. Le solde de la dépense sera amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

O. Steiner

J.-P. Favre

Colombier, le 14 septembre 2017